



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de LA LAIGNE, LA GREVE-SUR-LE-MIGNON, CRAM CHABAN

Il sera procédé du **vendredi 3 septembre 2021 au lundi 4 octobre 2021 inclus**, soit une durée de 32 jours, dans les communes de La Laigne, La Grève-sur-le-Mignon et Cram Chaban, à une enquête publique sur les éléments complémentaires à l'étude d'impact du dossier de création de cinq réserves de substitution de l'ASA des Roches.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : ASA des Roches – Mairie 146 rue de l'Aunis, 17 170 LA LAIGNE.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique "publications/consultations du public"). Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement – 05 46 27 43 00 .

Madame Delphine TACHET a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairies de La Laigne (siège de l'enquête), La Grève-sur-le-Mignon et Cram Chaban où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture du public. Dans ces lieux des registres à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur, à la Mairie de La Laigne, 146 rue de l'Aunis, 17 170 LA LAIGNE et seront annexées au registre. Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Article 4 : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de La Laigne dans les conditions suivantes :

- vendredi 3 septembre 2021 : 9h30 à 12h30
- mardi 14 septembre 2021 : 9h30 à 12h30
- lundi 20 septembre 2021 : 9h30 à 12h30
- lundi 4 octobre 2021 : 9h30 à 12h30

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec le commissaire enquêteur.

Pour les contributeurs qui ne souhaiteraient pas se déplacer

Un registre d'enquête dématérialisé est mis en place sur le site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2564>

Le commissaire enquêteur remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le Préfet transmettra le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) ainsi qu'en mairies de La Laigne, La Grève-sur-le-Mignon et Cram Chaban où elles pourront être consultées aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.